Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20261020-88_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 14/10/2026

Date d'affichage : 14/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Sophie BACQUET, Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Madame Aïnhoa CLOUÉ.

Madame Valérie BRARD a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°88/2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2026, établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Lydie FÉRÉAL, a été communiqué à l'ensemble des élus du conseil municipal le 14 octobre 2026 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité sans observation le procès-verbal de la séance du conseil du 22 septembre 2026.

À Combourtillé, le 20 octobre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Valérie BRARD

Le Maire,
Philippe BUINEAU